

Procès-verbal de la séance à effet de réduction
tenue par le Conseil d'Administration, le 12 mai 1941.

Conformément aux dispositions de l'Ordonnance du
28 août 1940, dont l'article 1^{er} réduit l'activité de
Associations à la gestion de leurs biens, "cette gestion
ne devant pas entraîner de réunions de plus de trois
personnes", le Conseil d'Administration de l'Association
a tenu, le 12 mai 1941, une réunion de trois membres,
à savoir : MM. Paul Boyer, président d'honneur de
l'Association, Jean Demy, administrateur de l'École
et Lion Beaulieux.

Le Président fait tout d'abord observer
qu'aux termes de l'article 5 des Statuts, le Conseil
d'Administration dont les membres ont été élus
pour trois ans le 22 février 1938, a vu expirer ses
pouvoirs le 22 février dernier, et qu'en conséquence il
y aurait eu lieu, à cette date, de renouveler
ses pouvoirs. Etant donné qu'en vertu de l'Ordonnance
précitée, il ne peut être tenu d'assemblée générale, le
Conseil peut et doit être considéré comme prorogé dans
ses pouvoirs et dans sa composition, tel qu'il a été
constitué le 22 février 1938.

En ce qui concerne le Bureau, lequel est désigné
pour un an par le Conseil d'Administration, sans
doute est-il lui aussi, pour les mêmes raisons que le
Conseil d'Administration, prorogé dans ses pouvoirs et,
en principe, composé des mêmes personnes qu'avait
désignées le Conseil d'Administration dans sa séance
du 28 février 1939. Mais le Président fait observer
que, d'une part, le décès de notre très regretté Président
et l'éloignement de Paris des deux vice-présidents - M.
de Robien, retenu à l'étranger par ses fonctions

diplomatiques, et M. Gaudyroy-Demombynes, désormais fixé en province - et, d'autre part le séjour au zône libre du Secrétaire général, rendent nécessaire la désignation d'un nouveau Président et d'un Secrétaire général. M. Paul Boyer ajoute que, promue par lui M. Jean Porcher a bien voulu accepter la charge de Secrétaire général. En ce qui concerne la présidence, M. Paul Boyer déclare que quant à lui, étant donné que désormais il ne résidera plus à Paris, il ne saurait assumer le rôle de président effectif, pour lequel on ne peut ^{pas} plus songer aux vice-présidents, tous deux absents: c'est pourquoi, se tournant vers M. Beaulieux, il lui demande de vouloir bien accepter de remplir les fonctions présidentielles. Sur la réponse affirmative de M. Beaulieux, le Conseil décide de maintenir en fonctions le Bureau ainsi réuni: Président, M. Léon Beaulieux; Secrétaire général: M. Porcher; Secrétaire-adjointe, M^{lle} Frimont; Trésorier, M. Belloy.

Le Président fait connaître ensuite que la situation financière de l'Association est actuellement assez satisfaisante pour qu'on puisse songer à venir en aide à quelques élèves ou anciens élèves que les circonstances ont placés dans des conditions de vie particulièrement difficiles, parfois même tout à fait angoissantes. C'est pourquoi, considérant que l'attribution de ces bourses ou secours ne saurait souffrir de délai, il convient, dit-il, sans attendre la réunion jusqu'à nouvel ordre impossible d'une séance plénière du Conseil d'Administration, de procéder dès maintenant à la distribution de sommes dont peut actuellement disposer l'Association. Cette manière de voir est adoptée, et le Conseil, sur la proposition de M. Jean Dery, Administrateur de l'École, et après un examen attentif des demandes

présentées, décide d'attribuer :

1° à des élèves en cours d'études à l'École, les bourses dont l'énumération suit :

M. Guerss, élève d' chinois	: 2000 f.
M ^{lle} Hadji Anat, élève d' turc	: 2500 f.
M ^{lle} Gammès, élève d' grec	: 1500 f.
M. Perruche, élève d' japonais	: 1500 f.
M ^{lle} Armoogum Ninat, élève d' persan	: 1000 f.
M ^{lle} Goussier, élève d' bulgare	: 2500 f.
M. de Saint. Rat, élève d' bulgare	: 500 f.
M ^{lle} Destaing, élève d' arabe	: 1500 f.
M. Lance, élève d' cambodgien	: 1000 f.
M ^{lle} Lot, élève d' russe	: 1000 f.
Total	15.000 f.

2° à quelques anciens élèves ou à des personnes dont l'École a utilisé les services, les secours ci-après spécifiés :

M ^{me} Plemiannikov, ancien élève d' russe	: 4000 f.
MM. Feydit, ancien élève d' arménien	: 3000 f.
Rahmat Ali, ancien répétiteur	: 2000 f.
Total	9.000 f.

Enfin, le Conseil décide d'affecter un premier crédit de deux mille francs à l'amélioration du sort de quelques élèves ou anciens élèves prisonniers de guerre en Allemagne. Les secours seront remis aux familles des prisonniers pour être consacrés à des achats de produits alimentaires ou à des achats de livres qu'ils feront parvenir aux bénéficiaires.

La séance est levée à dix-huit heures.
 Le Secrétaire général
 J. Porcher.

Le Président
 H. Saurat